



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/39(2)/12
17 février 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Trente-neuvième session, deuxième partie
Genève, 15 mars 1993
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE
DE LA CNUCED EN AFRIQUE

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1 - 7
I. EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE	8 - 47
A. Commerce international	11 - 17
B. Appui au secteur financier	18 - 20
C. Produits de base	21 - 30
D. Gestion des données	31 - 33
E. Coopération économique entre pays en développement	34 - 35
F. Transports, transit et communications	36 - 45
G. Mise en valeur des ressources humaines	46 - 47
II. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES	48 - 66
A. Appui à l'ajustement structurel et à d'autres programmes de réforme	49 - 52
B. Coopération et intégration régionales	53 - 54
C. Développement des infrastructures de transports et de communications	55 - 56
D. Diversification de la production et du commerce	57 - 58
E. Investissement étranger	59 - 60
F. Appui aux entreprises	61 - 62
G. Programmes connexes pour la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions	63 - 66
III. RESSOURCES POUR LES ACTIVITES FUTURES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED EN AFRIQUE	67 - 72

INTRODUCTION

1. A la première partie de sa trente-neuvième session, le Conseil du commerce et du développement, examinant la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, a demandé qu'il soit procédé à un examen des activités de coopération technique de la CNUCED en Afrique. Le Conseil a aussi prié le secrétariat de la CNUCED de veiller à ce que ces activités, menées dans le cadre du nouveau Programme, répondent aux besoins des pays africains.
2. Les activités de coopération technique de la CNUCED en Afrique portent sur un large éventail de questions. Plusieurs d'entre elles, mises au point avant l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), 1986-1990, et du nouveau Programme pour le développement de l'Afrique, ont été adaptées pour répondre aux nouvelles conditions. L'orientation générale de ces activités est conforme aux exigences de ces programmes et au mandat de la CNUCED.
3. Des faits nouveaux sont intervenus entre-temps en Afrique, dont les programmes de coopération technique de la CNUCED devront tenir compte. Le plus important en est le large consensus sur la nécessité de réformes. Beaucoup de pays ont engagé de vastes programmes d'ajustement structurel et certains d'entre eux s'apprêtent à passer à la deuxième phase des réformes, c'est-à-dire à des programmes d'ajustement sectoriel. Ces derniers sont en règle générale plus complexes et exigent une plus grande mobilisation des ressources techniques.
4. On observe ensuite un regain d'intérêt pour le rôle que l'intégration et la coopération régionales en Afrique pourraient jouer dans le développement. Malgré les résultats décevants des initiatives prises jusqu'ici dans ce domaine, les pays africains considèrent que la coopération et l'intégration régionales sont un instrument de développement important pour le continent. En outre, leurs partenaires de développement ont surmonté certaines réticences et sont aujourd'hui plus disposés à envisager la contribution que les approches régionales peuvent apporter au développement.
5. La réorientation de la gestion économique en Afrique, qui se traduit notamment par la libéralisation et l'adoption de positions favorables au marché, ouvre des possibilités pour une plus grande convergence des politiques des pays africains. En même temps, le regain d'intérêt pour la coopération régionale facilite une intensification des efforts pour la coordination des politiques. Cette double évolution ouvre une troisième perspective et un nouveau domaine d'assistance, à savoir l'harmonisation des politiques et le renforcement des institutions régionales.
6. L'objet du présent document est de passer en revue les programmes de coopération technique de la CNUCED compte tenu de l'évolution de la situation en Afrique et de déterminer la manière dont ces activités, grâce à un changement de priorité ou d'orientation et avec l'appui conjugué des pays africains et des donateurs internationaux, pourraient mieux répondre aux besoins nouveaux en Afrique, tels que ces derniers ont été, notamment, définis dans le nouveau Programme pour le développement de l'Afrique.

Les activités de coopération technique de la CNUCED en Afrique débordent le cadre de l'intégration régionale mais, sur plusieurs points, le document TD/B/39(2)/11, qui traite des problèmes d'intégration en Afrique, a servi ici de base d'analyse.

7. Le chapitre premier du présent rapport contient un aperçu général des activités de coopération technique de la CNUCED en Afrique au cours des dernières années. Les activités de la CNUCED dans chacun des principaux domaines de travail font l'objet d'une brève analyse assortie d'indications préliminaires concernant les projets déjà identifiés pour l'avenir. Le chapitre II présente quelques questions qu'il convient de prendre en compte dans la planification des programmes de coopération technique pour la région, ainsi que des propositions concernant les orientations à envisager pour la CNUCED. Le chapitre III traite des ressources financières disponibles à cette fin.

I. EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

8. Les dépenses de la CNUCED au titre de ses activités de coopération technique en Afrique ont atteint 52,5 millions de dollars des Etats-Unis entre 1986 et 1991 (voir tableau), soit 61 % des dépenses totales pour toutes les régions.

9. Les principaux secteurs d'activité étaient les transports maritimes et le transport multimodal, les pays les moins avancés et la gestion des données, leur part dans les dépenses de la CNUCED au titre de la coopération technique en Afrique en 1986-1991 s'établissant à 28,6 %, 20,2 % et 17,1 %, respectivement. Venaient ensuite, par ordre d'importance, les ressources pour le développement (10,1 %), le commerce international (10,5 %), la coopération économique entre pays en développement (6,8 %) et les produits de base (5,4 %).

10. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une description des principales activités de coopération technique de la CNUCED en Afrique, l'accent étant mis sur les faits intervenus récemment 1/. La désignation employée ici pour les différents domaines d'activité n'est pas entièrement conforme à celle qui figure dans le tableau.

A. Commerce international

11. Les activités récentes de la CNUCED dans ce domaine sont axées sur l'appui apporté aux pays dans les Négociations d'Uruguay. Pour l'Afrique, elles consistent en un projet régional et en un élément d'un projet interrégional qui visent à renforcer la capacité de négociation des pays africains participants en leur fournissant des études, des dossiers et d'autres documentations, ainsi qu'en organisant des programmes de formation, des séminaires et des ateliers. Par exemple, 16 des 44 séminaires nationaux sur les questions relatives à l'Uruguay Round se sont tenus en Afrique. A l'approche de la fin des négociations, ce programme est nettement réduit.

12. Avec le soutien de la France, plusieurs études sur les services ont été mises en route au Cap-Vert, au Bénin et en République-Unie de Tanzanie.

Le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, Maurice et la Tunisie collaborent aussi avec la CNUCED dans ce domaine. Des projets ont été approuvés ou sont en attente pour l'Egypte et le Ghana.

13. La CNUCED a aussi aidé les pays africains à résoudre les problèmes liés aux politiques commerciales et à d'autres conséquences des programmes d'ajustement. Il s'agit de définir, en passant en revue les politiques nationales, les options à envisager pour la politique commerciale et les mesures à prendre en faveur du marché afin de répondre à l'évolution de l'environnement commercial international. Le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, l'Ouganda et le Sénégal ont bénéficié de ces activités et des conseillers en matière de politique commerciale se sont rendus au Cap-Vert, au Ghana et en Ouganda en 1992. Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, une évaluation des obstacles à la diversification du commerce dans les PMA a été engagée en juin 1991, les activités sur le terrain devant commencer, en ce qui concerne l'Afrique, au Bénin, au Mozambique et au Niger. Pour l'avenir, des propositions ont été présentées aux Gouvernements égyptien et nigérian concernant des projets relatifs à la politique commerciale.

14. Le cas du Nigéria est un exemple intéressant de coopération interinstitutions dans le domaine du commerce. Après une mission de programmation préparatoire effectuée avec l'aide du PNUD pour donner suite à la demande de coopération technique présentée par les autorités nigérianes à la CNUCED, la collaboration interinstitutions a démarré avec la participation de la FAO, de l'ONUDI, du CCI et de la CNUCED. Un projet de programme prévoyant des activités très diverses en faveur du commerce a été examiné avec les autorités nigérianes puis inclus dans le programme du PNUD pour ce pays pour 1992-1996.

15. Le logiciel pour l'analyse des marchés et les restrictions au commerce (SMART), mis au point par la CNUCED en association avec la Banque mondiale, vise à aider les pays à recenser les marchés et les catégories de produits qui bénéficieraient le plus d'une modification des politiques de leurs partenaires commerciaux. Il a été mis à la disposition de plusieurs pays africains.

16. Outre la nécessité d'adopter des mesures appropriées pour tenir compte des circonstances nouvelles résultant d'une réorientation des politiques en faveur du marché, les pays ont besoin d'une aide pour la réforme des entreprises publiques. Le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, Madagascar, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal ont bénéficié d'une aide sous forme d'analyses et d'appui direct aux entreprises publiques s'occupant du commerce. Dans le cadre de la promotion des échanges Est-Sud, un atelier/semaine commerciale a été organisé au Maroc. Dans le même contexte, des fonctionnaires africains ont participé à des ateliers réunissant les représentants commerciaux et conseillers économiques de pays en développement accrédités auprès de l'ancienne URSS. La CNUCED a aussi aidé les pays africains à résoudre les problèmes liés aux pratiques commerciales restrictives, par le biais surtout de séminaires nationaux et régionaux, de colloques, d'ateliers et de missions consultatives.

Le Ghana et la Zambie, par exemple, ont bénéficié d'une assistance pour élaborer les législations pertinentes et organiser des activités de formation à titre de suivi.

17. Dans le domaine du transfert de technologie, la CNUCED a organisé un programme de formation et un séminaire national au Burundi ainsi que des missions en Gambie, au Sénégal, au Nigéria et en Somalie pour évaluer les besoins d'assistance technique de ces pays et définir les domaines de coopération à envisager. Une monographie sur l'utilisation et la commercialisation des résultats de R-D a été établie pour l'Égypte, et un rapport analysant les besoins de la Tunisie en matière de transfert de technologie a été présenté aux autorités tunisiennes.

B. Appui au secteur financier

18. Les activités de coopération technique de la CNUCED consistent surtout ici à aider les gouvernements à améliorer les systèmes de gestion de la dette ou à en créer afin de pouvoir disposer en permanence d'informations récentes sur l'endettement extérieur du pays. Le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) est constitué par un logiciel sur lequel repose le programme d'assistance. Les objectifs et les prestations du programme sont décrits dans les paragraphes 70 à 74 du document TD/B/WP/76. Plusieurs pays africains ont bénéficié du SYGADE, dans beaucoup de cas grâce à un financement assuré par le PNUD même si les contributions bilatérales ont joué un rôle non négligeable. Avec l'appui de l'Italie, la CNUCED a aussi aidé des pays africains à mettre en oeuvre les résultats des accords de rééchelonnement de la dette conclus avec le Club de Paris.

19. L'assistance fournie par la CNUCED aux pays en développement dans le domaine de l'assurance vise trois principaux objectifs : surmonter les obstacles structurels et techniques au développement des marchés d'assurance, maximiser la capacité de prise en charge des risques et obtenir des conditions et modalités équitables pour les transactions avec les réassureurs internationaux. En ce qui concerne l'Afrique, la CNUCED appuie la mise en place d'un organisme de surveillance pleinement opérationnel et de programmes de formation destinés aux inspecteurs au Zimbabwe, et fournit une assistance à un centre régional de formation pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en Zambie. En outre, un atelier a été organisé au Maroc pour réévaluer les marchés d'assurance en Afrique, avec la participation de représentants de 35 pays africains, et une réunion sur la réassurance tenue au Zimbabwe a permis à des réassureurs africains de nouer des relations commerciales.

20. La plupart des programmes d'ajustement structurel en Afrique comportent des mesures draconiennes visant à resserrer le crédit et à réduire l'inflation, ainsi que des dévaluations massives. Ces mesures ont révélé de graves faiblesses du secteur financier dans beaucoup de pays africains. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, la CNUCED a appuyé le programme ghanéen d'ajustement du secteur financier; elle a notamment aidé les banques à restructurer leurs portefeuilles, à consolider leurs fonds propres et leurs actifs, à établir une surveillance prudentielle, à se rationaliser et à se préparer aux opérations de désengagement. Le programme d'ajustement ghanéen prévoit aussi une restructuration de la banque centrale et un renforcement de sa capacité d'appliquer les règles prudentielles.

Pour ce qui est des orientations générales, il s'agit de libéraliser le marché monétaire, la réglementation directe des taux d'intérêt débiteurs étant remplacée par les opérations d'open market, ainsi que le marché des devises. Sur le plan institutionnel, une nouvelle loi bancaire et une nouvelle loi relative à la banque centrale ont été promulguées, tandis qu'une autre loi sur les institutions financières non bancaires est en préparation. Une étude du secteur des assurances et des caisses de retraite est aussi en cours d'élaboration, en vue d'introduire les réformes nécessaires dans ce domaine.

C. Produits de base

21. Pendant la période considérée, la CNUCED a effectué des études et des analyses concernant l'évolution de différents marchés de produits, la libéralisation des systèmes de commercialisation à l'exportation et leur incidence sur les politiques d'exportation nationales, le rôle de l'Etat et de l'entreprise dans les exportations de produits de base, et les conséquences du recours à des bourses de marchandises et à d'autres mécanismes du commerce international. Ces études et analyses doivent permettre d'améliorer la transparence du marché et de faciliter la tâche des responsables de l'élaboration des politiques dans les pays en développement.

22. La CNUCED s'efforce, par exemple, de définir des activités de transformation viables dans les pays en développement tributaires des produits de base et d'en assurer le financement. Ce projet, financé par le Gouvernement japonais et par le PNUD, a été mis au point en coopération avec les organisations internationales intéressées et les pays bénéficiaires. Un expert évalue actuellement les possibilités d'accroître les investissements dans des opérations de transformation au Cameroun, après quoi une table ronde sera organisée dans ce pays. Après la phase pilote, une évaluation du projet permettra de savoir s'il est utile d'étendre l'expérience à d'autres pays en développement tributaires des produits de base.

23. La CNUCED a commencé à élaborer un Système micro-informatique d'information et d'analyse sur les produits de base (MICAS) avec l'appui du Gouvernement italien. Il s'agit de fournir aux pays en développement une base plus solide pour prendre, compte tenu des conditions du marché, des décisions concernant l'investissement, la diversification et la commercialisation de leurs produits. Les pays africains figurent parmi les bénéficiaires prévus.

24. La CNUCED a mis sur pied un projet pour l'amélioration des politiques des pays en développement régissant les exportations de produits de base. Il s'agit d'aider ces pays à élaborer les politiques d'exportation, notamment pour les produits agricoles, compte tenu de plusieurs facteurs : interaction accrue avec les systèmes internationaux de commercialisation, possibilités de participer aux exportations de produits non traditionnels, et adoption de nouveaux régimes de commercialisation interne. Le projet prévoit l'organisation de plusieurs ateliers en Afrique et dans d'autres régions pour faciliter les échanges de données d'expérience entre les pays exportant les mêmes produits et qui ont entrepris de mettre au point de nouvelles politiques d'exportation ou qui souhaitent le faire. L'OUA s'est déclarée disposée à coparrainer certains de ces ateliers. A l'heure actuelle, la CNUCED cherche activement des sources de financement pour le projet.

25. Dans le cadre du programme concernant la gestion des importations de produits alimentaires et les politiques y relatives, exécuté avec l'appui des Gouvernements italien et suisse, la CNUCED mène plusieurs activités pour aider les pays africains à assurer leurs approvisionnements. En 1991-1992, des ateliers sur le commerce international du riz et du sucre ont été organisés en Gambie, au Ghana, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. Des conseils sur les achats de blé, de riz et de maïs sur les marchés internationaux ont été donnés aux organismes d'achats publics de plusieurs pays : Comores, Kenya, Madagascar, République-Unie de Tanzanie et Tunisie. Par ailleurs, des bourses ont été accordées aux fonctionnaires de sociétés de commerce d'Etat du Sénégal, de la République-Unie de Tanzanie et de la Tunisie.

26. La CNUCED a achevé les travaux préliminaires pour une analyse statistique du rôle du secteur des minéraux dans 30 pays, notamment le Botswana, le Ghana, la Guinée, la Mauritanie, la Namibie, le Togo, le Zaïre et la Zambie. En particulier, elle a effectué des analyses détaillées de ce secteur au Maroc et au Zimbabwe, qui possèdent d'importantes ressources minérales autres que les combustibles. Un séminaire régional s'est tenu en 1992 à l'intention des fonctionnaires chargés d'élaborer les mesures régissant le secteur des minéraux.

27. La CNUCED a aussi organisé au Maroc un séminaire sur le rôle du secteur des minéraux dans le développement économique de l'Afrique, financé en grande partie par des contributions extrabudgétaires de la Suède et de la Norvège. Le séminaire portait sur plusieurs thèmes dont les suivants : prospection et évaluation des ressources, extraction artisanale, investissement, aspects écologiques et rôle de la communauté internationale dans l'assistance technique et financière à apporter au secteur des minéraux en Afrique. Sur la base des conclusions du séminaire, la CNUCED élabore actuellement une proposition de coopération technique en faveur de ce secteur dans le cadre du cinquième programme multinational du PNUD pour l'Afrique (1992-1996).

28. Les activités de coopération technique de la CNUCED dans le domaine des produits de base et du développement durable visent à mieux faire comprendre les liens entre le secteur des produits de base et l'environnement, et donc à faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures propres à assurer un développement durable. Quatre études sur ces liens, concernant l'agriculture, la pêche, les industries extractives et la sylviculture, ont été réalisées en 1991 avec des fonds fournis par le Gouvernement des Pays-Bas puis examinées lors d'une table ronde tenue avec la participation d'experts africains.

29. Le Gouvernement des Pays-Bas a aussi accepté en 1992 de financer des études comparatives sur les incidences que peut avoir sur l'environnement la production d'un produit particulier dans différents pays et dans le cadre de différentes politiques économiques et écologiques. Ces études devraient permettre de définir les politiques et les techniques de production à adopter pour produire de manière viable les produits en question. Au moment de la rédaction du présent rapport, la liste des produits visés n'est pas encore arrêtée mais les pays africains figureront parmi les pays concernés.

30. En 1992-1993, le PNUD financera une série de monographies par pays sur les conséquences écologiques des politiques commerciales et relatives aux produits de base ainsi que sur les incidences des règlements visant à protéger

l'environnement dans les pays importateurs. La liste des pays intéressés, qui comprendra des pays africains, est en cours d'élaboration. La CNUCED planifie aussi des activités de coopération technique concernant l'intégration du coût écologique dans les prix des produits de base et la promotion, au niveau de la production et du commerce, de produits écologiquement préférables et qui existent en grand nombre dans les pays africains.

D. Gestion des données

31. Les activités de coopération technique de la CNUCED dans ce domaine consistent essentiellement à fournir un appui pour la gestion des données douanières, par le biais du Système douanier informatisé (SYDONIA). Le programme SYDONIA aide les autorités douanières des pays en développement à traiter les déclarations en douane, à vérifier le dédouanement des marchandises et à établir des données commerciales et fiscales fiables et actualisées. Il englobe toute une série de fonctions douanières, dont la vérification des manifestes, les déclarations en douane, l'inspection des entrepôts, les opérations de contrôle et l'octroi de licences. Il est installé dans 18 pays africains 2/. En outre, un centre informatisé de la CEDEAO a été créé à Lomé (Togo) pour faciliter les opérations de gestion courantes, assurer la coordination et organiser des activités de formation. Le programme SYDONIA est financé par plusieurs pays donateurs ainsi que par le PNUD, le Fonds européen de développement et la Banque mondiale.

32. Un projet financé par la CEE pour la création d'un centre régional SYDONIA à Lusaka (Zambie) a été approuvé récemment et les négociations se poursuivent en vue de la mise en place d'un centre analogue à Libreville (Gabon) pour la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). La CNUCED a aussi élaboré une proposition de projet pour la facilitation du commerce concernant 18 Etats membres de la Zone d'échanges préférentiels pour l'Afrique orientale et australe (ZEP). La proposition a été rédigée à la demande du secrétariat de la ZEP et est actuellement examinée par le PNUD aux fins du financement.

33. Pendant la période considérée, la CNUCED a aussi mis en place son système de codage relatif aux mesures de réglementation commerciale, consolidé sa base de données concernant les mesures de réglementation commerciale et établi des analyses statistiques sur ce sujet pour les pays en développement. Ces programmes visent à faciliter les échanges grâce à une transparence accrue du commerce. Les informations réunies à ce titre ont servi, par exemple, de base de négociation à l'intérieur de la ZEP. La CNUCED a aussi collaboré avec le CCI pour installer un réseau d'information commerciale dans les pays membres de la ZEP pour les activités de promotion des exportations.

E. Coopération économique entre pays en développement

34. La CNUCED a entrepris diverses activités en vue de faciliter la coopération économique entre les pays africains. Les pays membres de la CEDEAO ont bénéficié d'une assistance pour les activités de cabotage, l'établissement d'un tarif extérieur commun et la coopération monétaire et financière entre entreprises. La CNUCED a aussi apporté un appui à la CEEAC concernant les règles d'origine, l'harmonisation des procédures commerciales et douanières, et la mise en place d'un tarif extérieur commun.

En Afrique australe, des mémoires et des notes d'information ont été élaborés pour aider le Botswana, la Namibie, le Lesotho et le Swaziland à négocier avec l'Afrique du Sud au sujet de l'Union douanière d'Afrique australe. Pour la ZEP, l'assistance portait sur l'harmonisation des systèmes monétaires et de paiements, la facilitation du commerce, ainsi que l'informatisation et l'harmonisation des données douanières.

35. En ce qui concerne les entreprises, la CNUCED a organisé des missions pour des chefs d'entreprise africains en Argentine et des entrepreneurs du Cap-Vert aux îles Canaries. Des rencontres à haut niveau sur le financement du commerce ont eu lieu entre les fonctionnaires des banques centrales africaines et d'Amérique latine. La CNUCED a aussi organisé un séminaire sur l'expansion du commerce entre les deux continents et effectué des études pour identifier les possibilités de coentreprises entre la Côte d'Ivoire et les pays d'Amérique latine.

F. Transports, transit et communications

36. Les problèmes liés aux transports et aux communications, au transit et à l'accès aux ports et, d'une manière générale, à la circulation des personnes, des marchandises et des services en Afrique, représentent un obstacle majeur au commerce et au développement de la région, surtout pour les pays sans littoral. L'absence d'un réseau de transport et de communications suffisamment étendu et efficace est aussi l'une des principales entraves à l'intégration économique de l'Afrique. Les activités de coopération technique de la CNUCED dans le domaine des transports maritimes et du transport multimodal sont complétées par le programme relatif aux pays sans littoral et englobent, ensemble, plusieurs secteurs : chemins de fer, routes, ports, quais de chargement pour cargaisons solides, transport multimodal, arrangements de transit, suivi des marchandises et plans de manutention accompagnant les itinéraires (y compris les arrangements de transit), accès aux ports et installations portuaires. Les paragraphes qui suivent donnent quelques précisions sur ces activités, dont on trouvera une description plus détaillée aux paragraphes 119 à 121 et 127 à 143 du document TD/B/WP/76.

37. La CNUCED a effectué plusieurs études de faisabilité concernant la création d'un service intrarégional de transports maritimes le long de la côte occidentale de l'Afrique centrale, de Dakar (Sénégal) à Luanda (Angola). Il ressort de ces études qu'un investissement de 60 millions de dollars des Etats-Unis serait financièrement viable et pourrait stimuler sensiblement l'expansion du commerce et le développement dans la sous-région. Le service assurerait, dans un premier temps, une desserte bimensuelle pour le transport de personnes, le commerce intrarégional et les transbordements de marchandises du trafic international. Le projet a été approuvé lors d'une réunion tenue en avril 1992 avec la participation d'agents économiques publics et privés, ainsi que de représentants des gouvernements des pays d'Afrique occidentale, d'institutions financières sous-régionales et d'ONG. Un comité de mise en oeuvre a été créé, chargé essentiellement d'établir le plan financier et opérationnel définitif du projet et, sous réserve de conclusions satisfaisantes, de passer à la phase de réalisation dans un délai de deux ans.

38. Les autres activités de coopération technique de la CNUCED relatives aux transports maritimes qui sont actuellement menées en Afrique, parfois en collaboration avec d'autres organismes, sont axées sur les questions suivantes : organisation, administration, gestion, exploitation et développement des ports; renforcement des capacités techniques des autorités portuaires pour la planification; tarification et comptabilité des coûts; et mise en place d'établissements de formation. La CNUCED a contribué, par exemple, à des activités de mécanisation et de gestion portuaires à Sao Tomé ainsi qu'à l'harmonisation des pratiques tarifaires et comptables dans les ports d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

39. En ce qui concerne la législation maritime, la CNUCED a élaboré un projet de code maritime pour l'Ethiopie, qu'elle examine actuellement avec un groupe d'homologues éthiopiens. Le projet prévoit également l'élaboration de projets de lois et de règlements concernant l'administration maritime, la protection et la pollution des milieux marins, le droit commercial maritime et les réglementations portuaires.

40. La CNUCED collabore aussi à l'établissement de directives en vue d'harmoniser et de moderniser les législations maritimes nationales des pays membres de la Conférence ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes (CONMINMAR). Il s'agit notamment de passer en revue les conventions internationales sur le droit maritime et de recommander éventuellement aux pays membres du CONMINMAR d'y adhérer, compte tenu des incidences économiques et technologiques. Ces pays bénéficieront d'un appui consultatif dans le cadre des mesures prises pour donner suite aux recommandations contenues dans le rapport de projet, une fois que celui-ci sera adopté par le Comité spécial du CONMINMAR chargé de la législation maritime.

41. La CNUCED a achevé certains projets de coopération technique dans le domaine du transport multimodal, notamment la deuxième phase d'un programme de facilitation du transport intermodal pour l'Ethiopie. La première phase avait consisté à analyser les possibilités d'améliorer les transports internationaux de ce pays, tandis que la deuxième phase était axée sur la refonte des instruments juridiques régissant les transports dans le pays, sur la diffusion d'informations techniques et la définition de mesures concrètes à prendre pour améliorer le transport de marchandises en Ethiopie. La troisième phase portera sur la facilitation du commerce et du transport, la législation relative aux transports et les opérations de transport par conteneurs.

42. La CNUCED mettra aussi en route en 1993 le Programme de facilitation du transport intermodal pour le Mozambique, cofinancé par le PNUD et par le Gouvernement mozambicain au moyen d'un crédit récemment approuvé de l'IDA. Il s'agit de remédier aux faiblesses du système de transport et de commerce mozambicain. Un descriptif de projet a été élaboré pour la première phase qui consistera : 1) à faire le bilan de la situation en ce qui concerne les règlements, documents et procédures applicables au commerce et au transport; 2) à définir les mesures susceptibles d'être adoptées; et 3) à désigner les organismes compétents et à établir, par la méthode du chemin critique, le plan de réforme administrative. Ce projet permettra aussi de préparer l'installation du système SYDONIA dans l'administration douanière du pays.

43. La CNUCED exécute actuellement trois projets sous-régionaux relatifs au transport en transit qui comportent chacun deux éléments distincts mais complémentaires, à savoir le trafic de transit et l'appui au transport. Ces projets concernent les pays d'Afrique australe, d'Afrique centrale et de l'Ouest, et d'Afrique centrale et de l'Est, respectivement. La composante "Appui au transport" de ces projets consiste principalement à mettre en place un système d'information pour la logistique du transport appelé "Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM)" qui fournit des données aussi bien pour la gestion courante que pour la planification. On trouvera dans les paragraphes 136 à 138 du document TD/B/WP/76 une description plus détaillée de ce projet. Le SIAM a été installé sur plusieurs liaisons ferroviaires en Afrique et dans certains ports. Dans les limites des ressources disponibles, il sera appliqué à tous les modes de transport dans les pays d'Afrique subsaharienne. Des discussions se poursuivent avec plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux en vue de l'installation de certains modules du SIAM (notamment le module de suivi des marchandises transportées par voie ferrée) dans d'autres pays africains.

44. La mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions sont des éléments importants de la coopération technique de la CNUCED en Afrique. Dans le domaine des transports maritimes, le programme interrégional TRAINMAR vise à permettre aux pays en développement de mieux pouvoir répondre à leurs propres besoins en ce qui concerne la formation et la mise en valeur des ressources humaines. Il comporte deux grands volets : 1) la mise au point d'une méthodologie de formation uniforme, qui sera diffusée pour application aux institutions des pays participants; et 2) la coopération entre ces institutions, organisées en réseaux régionaux, en vue d'améliorer les normes, d'éviter les doubles emplois et d'exploiter conjointement les produits du programme. Dans le cadre de ses activités ordinaires, la CNUCED coordonne et appuie cette coopération; les projets financés par les donateurs permettent d'apporter un soutien aux niveaux régional et national.

45. Des projets TRAINMAR sont actuellement exécutés pour l'Algérie, l'Egypte et le Maroc. D'autres sont en préparation au niveau national pour le Bénin, le Cap-Vert, Madagascar, le Sénégal et le Togo. Des projets sous-régionaux sont en cours d'élaboration pour les pays du Maghreb, l'Angola et le Mozambique, les Etats d'Afrique centrale et de l'Ouest, et les pays de l'océan Indien.

G. Mise en valeur des ressources humaines

46. Suivant la même approche que celle qui a été adoptée pour le programme TRAINMAR, la CNUCED a mis en route en 1990 le programme TRAINFORTRADE pour la mise en valeur des ressources humaines des pays en développement dans le domaine du commerce extérieur et des services liés au commerce. Le programme est fondé sur deux principes : d'une part, la formation est plus efficace aux niveaux national et/ou sous-régional; d'autre part, la coopération entre les pays et la mise en commun des ressources pour la formation (par exemple, le matériel pédagogique) par les établissements de formation permettent de réduire les coûts et de répondre à des normes internationales élevées 3/.

47. Dans le cadre du programme TRAINFORTRADE, trois modules de formation étroitement adaptés aux besoins des pays africains ont été mis au point, concernant les sujets suivants : "Echanges avec les pays membres du marché unique de la Communauté économique européenne" (pour les pays ACP), "Commerce des produits de base, marchés à terme et opérations à primes" et "Politiques commerciales nationales" (disponible en avril 1993). Plusieurs ateliers utilisant les deux premiers modules ont été organisés en 1992 en Afrique, financés par le PNUD et par les contributions des Gouvernements français et italien aux fonds d'affectation spéciale. En 1993, un programme sous-régional TRAINFORTRADE sera mis sur pied dans les pays du Maghreb, financé par le Gouvernement luxembourgeois. La CNUCED s'efforce aussi de trouver des fonds pour la mise en place d'un réseau TRAINFORTRADE dans les pays d'Afrique subsaharienne.

II. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

48. Comme il ressort de l'analyse qui précède, la CNUCED a développé avec le temps ses activités de coopération technique en Afrique, qui englobent les principaux secteurs relevant de son mandat et, par conséquent, un grand nombre des domaines d'action énoncés dans le nouveau Programme pour l'Afrique qui relèvent de sa compétence. Toutefois, le nouveau Programme prévoit aussi d'autres domaines d'action prioritaires - le rôle des entreprises et la nécessité d'une participation des ONG -, qui occuperont une plus grande place dans les activités futures de la CNUCED. Par ailleurs, compte tenu de la situation et des tendances actuelles en Afrique, la CNUCED devrait axer ses activités et son programme de coopération technique en Afrique sur les aspects ci-après : appui à l'ajustement structurel et à d'autres programmes de réforme; coopération et intégration régionales; développement des infrastructures de transports et de communications; diversification de la production et du commerce; investissement étranger; appui aux entreprises; et programmes connexes pour la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions. On examinera plus concrètement ci-après les domaines dans lesquels la CNUCED pourrait intensifier ses activités de coopération technique.

A. Appui à l'ajustement structurel et à d'autres programmes de réforme

49. Les réformes en cours en Afrique doivent être poursuivies et approfondies pour étayer les autres initiatives en faveur de la croissance et du développement dans la région. Elles doivent aujourd'hui passer de la phase de stabilisation à une stratégie de croissance axée sur l'être humain. Les programmes sectoriels joueront à ce stade un rôle plus important.

50. L'expérience a montré que l'élaboration et l'exécution des programmes sectoriels sont un processus complexe qui ne doit pas être régi uniquement par les critères de l'efficacité ou de l'avantage comparatif et auquel doivent aussi participer les parties intéressées et les bénéficiaires. A cet égard, beaucoup de pays africains n'ont pas suffisamment de compétences techniques pour élaborer, mettre au point et exécuter des programmes sectoriels et ils auront besoin d'un soutien accru.

51. Par exemple, la libéralisation des échanges et la politique commerciale dans le cadre de l'ajustement structurel revêtent une grande importance pour beaucoup de pays africains. Les gouvernements souhaitent peut-être libéraliser mais ils se heurtent souvent à une résistance interne. La CNUCED a aidé certains pays africains à peser les avantages et les inconvénients de différentes mesures, mais d'autres pays aussi ont besoin d'un appui pour examiner ces questions et trouver les solutions appropriées compte tenu des règles normalement acceptables du commerce international et sans préjudice de leurs intérêts nationaux. Un tel appui contribuerait à créer un consensus interne sur la possibilité de libéraliser les échanges dans un environnement commercial international rationnel, équitable et transparent.

52. Ce secteur d'activité, ainsi que le projet ghanéen relatif au secteur financier mentionné au paragraphe 20 ci-dessus, ne sont que deux exemples des nombreux domaines d'ajustement sectoriel dans lesquels une intensification de l'assistance technique à l'Afrique pourrait être fructueuse. Des efforts accrus en ce sens soutiendraient utilement les programmes de réforme et d'ajustement structurel en Afrique.

B. Coopération et intégration régionales

53. La promotion de la coopération et de l'intégration régionales figure expressément dans le nouveau Programme pour l'Afrique comme l'un des principaux éléments de la stratégie de développement pour ce continent dans les années 90. Les avantages qui peuvent en résulter ainsi que les nouvelles orientations à envisager à cette fin sont analysés dans le document TD/B/39(2)/11.

54. La CNUCED sera appelée à multiplier les activités de coopération technique dans de nombreux domaines relevant de sa compétence. En particulier, le programme prévoyant la mise en place en six étapes de la Communauté économique africaine ^{4/} mentionne de nombreux domaines d'activité dans lesquels la CNUCED apporte déjà une aide aux pays africains ainsi qu'aux groupements d'intégration régionale et sous-régionale. Ces efforts devront être intensifiés avec l'appui de la communauté internationale. Il convient de rappeler, à ce propos, que la Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement doit prendre "les dispositions voulues pour que s'ouvre un dialogue pragmatique entre les donateurs, les groupements sous-régionaux, régionaux et interrégionaux ... en particulier afin de mobiliser un appui pour l'étude et la mise en oeuvre d'initiatives régionales" (TD/B/CN.3/5, annexe II, par. 4).

C. Développement des infrastructures de transports et de communications

55. Le document TD/B/39(2)/11 montre l'importance cruciale des infrastructures de transports et de communications pour l'intégration et le développement global de la région. La contribution de la CNUCED à l'amélioration de cette infrastructure sur tout le continent se fera dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA), qui vise à mettre en place un système intégré et efficace de transports et de communications qui servira de fondement à l'intégration physique de l'Afrique et à faciliter les transports nationaux et internationaux afin de promouvoir le commerce

et un développement économique autonome. La CNUCED préside le Groupe de travail sous-sectoriel UNTACDA chargé des transports maritimes, des ports, des transports par voies navigables intérieures et du transport multimodal, et elle s'est occupée à ce titre de l'élaboration des stratégies applicables dans le cadre de la Décennie à ces sous-secteurs.

56. La CNUCED contribuera aux activités de la deuxième Décennie dans deux domaines principaux :

- le transport multimodal, notamment la facilitation du trafic en provenance et à destination des pays sans littoral et la mise en oeuvre du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM);
- la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions ainsi que des établissements de formation par le biais du programme TRAINMAR.

Au total, 15 projets sous-régionaux présentés par la CNUCED ont été inclus dans la première série de projets approuvés pour la deuxième Décennie. Des discussions se poursuivent avec les organisations intergouvernementales africaines en vue d'établir la version définitive de ces projets, dont plusieurs sont déjà examinés par les donateurs.

D. Diversification de la production et du commerce

57. La diversification économique de l'Afrique exigera à l'avenir des efforts accrus, plus inventifs et plus dynamiques de la part de tous les intéressés : les pays africains eux-mêmes, leurs partenaires de développement, les organismes de coopération technique et les institutions financières multilatérales. Il faudra aider les pays africains à définir les domaines se prêtant à la diversification et les moyens de parvenir à cet objectif. Des études de faisabilité et d'autres analyses seront nécessaires pour déterminer les domaines pouvant offrir un avantage comparatif à court, à moyen et à long terme, ainsi que les mesures à prendre au niveau national pour diversifier la production et le commerce. En outre, il est toujours nécessaire d'accroître l'efficacité des modes de production actuels afin de dégager les excédents permettant de passer à des stades de transformation plus poussée.

58. Il conviendrait, pour appuyer les efforts de diversification des pays africains, de resserrer la collaboration des organismes intéressés. En particulier la FAO, l'ONUDI, la Banque mondiale, la SFI et le CCI joueraient un rôle important. La CNUCED pourrait y contribuer en mettant sur pied des programmes interinstitutions de coopération technique analogues au projet nigérian dont il a été question au paragraphe 14 ci-dessus. Les pays africains pourraient ainsi mieux tirer parti d'une stratégie de diversification ouverte à une large participation. Les autres organismes participants seraient choisis en fonction de la spécificité du problème en cause dans chaque pays.

E. Investissement étranger

59. La dette et les apports de ressources aux pays en développement ont toujours été l'un des principaux axes de la coopération technique de la CNUCED. Les questions relatives aux investissements étrangers directs en Afrique suscitent depuis peu un intérêt accru pour deux raisons : d'une part, l'importance attachée actuellement au secteur privé et, d'autre part, le fait que la raréfaction du volume global d'APD bilatérale oblige de plus en plus de pays à rechercher des investissements étrangers directs pour financer leurs projets. Or malgré les gros efforts déployés par beaucoup de pays africains pour réformer leur économie et rationaliser leurs codes et procédures d'investissement, l'Afrique est de toutes les régions en développement celle qui reçoit le moins d'investissements étrangers directs. Le Conseil du commerce et du développement, à la première partie de sa trente-neuvième session, a prié le secrétariat d'effectuer une étude sur les investissements étranger direct en Afrique, pour examen à la première partie de sa quarantième session.

60. Par ailleurs, le Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers a adopté à sa première session un programme de travail prévoyant un échange de données d'expérience, au moyen d'exposés nationaux, sur les politiques et les mesures nationales, régionales et internationales visant à promouvoir les investissements étrangers directs et les apports financiers non générateurs de dette. Tous les pays qui le souhaitent peuvent participer au programme. Toutefois, parmi les pays africains, seuls l'Égypte et le Maroc ont jusqu'à présent proposé d'établir des monographies. Il est à espérer que certains pays d'Afrique subsaharienne seraient en mesure de participer au programme. Les enseignements dégagés des études envisagées et des travaux du Groupe de travail spécial devraient aider les pays africains à supprimer certains des obstacles aux investissements étrangers directs dans la région.

F. Appui aux entreprises

61. L'expansion du secteur privé est étroitement liée à la promotion des investissements étrangers directs étant donné que l'existence d'entreprises nombreuses et dynamiques constitue un environnement favorable à l'investissement étranger. La CNUCED a élargi les programmes en faveur de l'expansion de ce secteur en Afrique, mais elle doit continuer à le faire. Il faudra appuyer les programmes de transfert d'actions et aider les entreprises africaines à trouver des partenaires pour la création de coentreprises aux niveaux national, sous-régional, régional ou international.

62. Il faut aussi apporter un soutien accru aux ONG du secteur privé, telles que les associations professionnelles et les chambres du commerce et de l'industrie, et les aider à chercher, au-delà des frontières nationales, des partenariats viables en vue de consolider leur expérience. Enfin, beaucoup de pays africains ont besoin d'être aidés pour tirer pleinement parti des mécanismes internationaux existants de promotion du secteur privé, comme l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), en collaboration avec cette dernière ainsi qu'avec la Société financière internationale (SFI).

G. Programmes connexes pour la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions

63. Beaucoup de pays africains n'ont pas le personnel technique nécessaire à l'exécution de leurs programmes et les activités de formation y sont généralement insuffisantes. Les programmes déjà mis en place n'attachent pas toute l'importance voulue à l'enseignement scientifique et au perfectionnement des connaissances techniques. L'absence d'un effectif minimal de personnel qualifié de niveau moyen, surtout pour la gestion, est un grave obstacle au développement.

64. Parmi les programmes de coopération technique de la CNUCED mentionnés plus haut, beaucoup font une grande place à la mise en valeur des ressources humaines et à la formation technique. Il faudra les intensifier en mettant davantage l'accent sur les personnels d'encadrement et de niveau intermédiaire. Ensuite, les programmes de formation devraient être étendus aux personnes actives du secteur privé, qui sont censées jouer un rôle central dans le développement. Enfin, le recours aux experts locaux devrait être un moyen important de mise en valeur des ressources humaines aux niveaux national et régional. Il est à noter, par exemple, que la part de l'Afrique dans les dépenses totales de la CNUCED au titre de ses activités de coopération technique s'élève à 61 % mais que 24 % seulement des experts ou consultants recrutés pour les projets en 1990 étaient d'origine africaine ⁵/. Le conseil technique, en particulier, est un domaine où le succès engendre le succès. Par conséquent, faire davantage appel aux experts ou consultants locaux contribuerait non seulement à renforcer leur image mais aussi à créer dans la région un large réservoir de compétences à la disposition des pays.

65. Enfin, le renforcement des institutions doit devenir un domaine important de la coopération technique. Par exemple, c'est sur cet aspect que l'aide doit porter lorsque les programmes d'ajustement passent du stade de la stabilisation et des objectifs macro-économiques à une stratégie de développement axée sur les réformes sectorielles. Il faut appuyer aussi bien les institutions du secteur public que celles du secteur privé. Dans les administrations de beaucoup de pays africains, le goût du travail bien fait, le souci d'intégrité et le sens de la responsabilité ont été gravement altérés par les ingérences politiques et le népotisme. Dans nombre de cas, la réaction aux problèmes - aussi bien la solution technique choisie que le comportement adopté - est complètement dépassée. Dans le secteur privé, la faiblesse des institutions est due à des sentiments de rejet ou à l'indifférence.

66. La CNUCED possède déjà sur le terrain les contacts nécessaires pour participer plus activement au renforcement des institutions dans les pays africains. Elle pourrait étendre cette assistance à la mise en place des cadres institutionnels nécessaires aux établissements financiers, bancaires et non bancaires, comme les compagnies d'assurance, les caisses de retraite, les associations d'épargne et de crédit, les bourses et d'autres établissements intervenant sur les marchés financiers. L'élaboration de cadres juridiques, institutionnels et techniques en vue d'une réglementation prudentielle et plus efficace des institutions financières est un domaine dans lequel la CNUCED peut collaborer avec d'autres organismes compétents pour appuyer

le renforcement des institutions dans la région. De même, ce thème figurera en bonne place dans l'appui de la CNUCED au programme d'intégration régionale de l'Afrique qui prévoit la mise en place, en 34 ans, de la Communauté économique africaine.

III. RESSOURCES POUR LES ACTIVITES FUTURES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED EN AFRIQUE

67. Pendant la période considérée, la CNUCED a accru la part de l'Afrique dans ses dépenses au titre de la coopération technique, dans le cadre de sa propre contribution au Programme PANUREDA. Cependant, sa capacité d'en faire de même pour sa contribution au nouveau Programme pour le développement de l'Afrique dépend également de ses partenaires de développement, aussi bien des pays bénéficiaires que des pays donateurs.

68. Comme on l'a vu dans le présent rapport, la CNUCED possède des compétences techniques et une expérience lui permettant de contribuer directement et indirectement à la réalisation de bon nombre des objectifs énoncés dans le nouveau Programme. Toutefois, conformément au principe selon lequel les pays africains devraient déterminer eux-mêmes leurs propres priorités en matière de développement, il appartient à ces pays de définir la nature des services qu'ils attendent de la CNUCED à cet égard.

69. Il faut reconnaître en même temps que les demandes de coopération technique adressées à la CNUCED par les pays en développement dépassent déjà de beaucoup les ressources financières disponibles. La CNUCED finance la quasi-totalité de ses activités dans ce domaine par des ressources extrabudgétaires : elle ne dispose d'aucun poste de son budget ordinaire sur lequel elle pourrait imputer des activités au niveau national ou régional. Par le passé, elle a pu faire appel massivement au PNUD, notamment au titre des chiffres indicatifs de planification (CIP) régionaux, pour financer les activités de coopération technique. Or le PNUD a réduit les crédits affectés à ses programmes régionaux pour son cycle de programmation 1992-1996. En particulier, les ressources fournies à la CNUCED par le PNUD au titre du CIP régional pour l'Afrique ont fortement diminué en 1992.

70. Par contre, les contributions aux fonds d'affectation spéciale en faveur des activités de coopération technique de la CNUCED, versées principalement par des donateurs bilatéraux, ont nettement augmenté ces dernières années. Avec l'assentiment des donateurs intéressés, beaucoup de ces contributions sont expressément réservées à l'Afrique. La diminution des ressources fournies par le PNUD à la CNUCED pour les activités en Afrique a donc été en partie compensée par les contributions provenant d'autres sources, qui ne sont pas toutes expressément accordées en faveur de l'Afrique.

71. La situation reste cependant précaire et rien ne garantit que les contributions extrabudgétaires au titre des fonds d'affectation spéciale aux activités de coopération technique de la CNUCED en Afrique conserveront l'ampleur atteinte ces dernières années. En fait, on peut déjà constater un certain ralentissement des contributions bilatérales dû aux difficultés qui pèsent sur les finances publiques des pays développés et à la réduction correspondante des budgets d'aide.

72. Il est généralement admis que le redressement économique de l'Afrique exige, entre autres, une plus grande intégration du continent sur le plan régional et aussi par rapport à l'économie mondiale. Le renforcement des institutions et la mise en valeur des ressources humaines sont aussi nécessaires à cet égard que dans la plupart des domaines qui revêtent une importance cruciale pour l'avenir de l'Afrique. La CNUCED est prête à contribuer à la réalisation de ces objectifs et des autres buts énoncés dans le nouveau Programme pour le développement de l'Afrique, d'une part en aidant les organisations intergouvernementales et les gouvernements des pays africains à définir avec plus de précision leurs besoins de coopération technique et, d'autre part, en leur fournissant, à leur demande, des compétences et d'autres formes de coopération technique. Pour cela, il faudra cependant que les pays et institutions donateurs mettent à sa disposition les ressources financières nécessaires pour répondre à ces besoins.

Notes

1/ On trouvera des renseignements plus détaillés, notamment une liste de projets ventilée par pays pour la période 1989-1991, dans les documents TD/B/WP/76 et Add.1 qui contiennent un examen général des activités de coopération technique de la CNUCED.

2/ Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Ghana, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Togo, Zaïre et Zimbabwe.

3/ Pour une description plus détaillée du programme TRAINFORTRADE, voir le document TD/B/39(2)/14.

4/ Organisation de l'unité africaine, Traité instituant la Communauté économique africaine, art. 6.

5/ TD/B/WP/76/Add.1, tableau VIII.B de l'annexe.

DEPENSES AU TITRE DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED
EN AFRIQUE 1/, 1986-1991 2/
(en milliers de dollars et en pourcentage)

DOMAINE D'ACTIVITE	PNUD		FONDS D'AFFECTATION SPECIALE		PROGRAMME ORDINAIRE		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commerce international	3 841	8.5	1 515	25.6	137	10.2	5 493	10.5
Protectionnisme et accès au marché	363	0.8	59	11.0	-	0.0	422	0.8
Ajustement structurel et développement des échanges	1 084	2.4	1 266	21.4	51	3.8	2 402	4.6
Système de commerce international	1 853	4.1	24	0.4	-	0.0	1 876	3.6
Technologie	360	0.8	166	2.8	44	3.3	570	1.1
Autres activités	181	0.4	-	0.0	42	3.1	223	0.4
Ressources pour le développement	4 609	10.2	675	11.4	-	0.0	5 284	10.1
Questions monétaires internationales	859	1.9	36	0.6	-	0.0	894	1.7
Financement du développement	2 530	5.6	639	10.8	-	0.0	3 170	6.0
Assurances	1 175	2.6	-	0.0	-	0.0	1 175	2.2
Autres activités	45	0.1	-	0.0	-	0.0	45	0.1
Produits de base	1 988	4.4	710	12.0	147	10.9	2 845	5.4
Gestion des données	7 230	16.0	1 764	29.8	-	0.0	8 993	17.1
Coopération économique entre pays en développement	2 937	6.5	237	4.0	410	30.4	3 583	6.8
Pays les moins avancés	10 303	22.8	249	4.2	51	3.8	10 602	20.2
Transports maritimes et transport multimodal	14 189	31.4	621	10.5	187	13.9	14 997	28.6
Activités intersectorielles et autres	90	0.2	148	2.5	415	30.8	653	1.2
Total	45 187	100.0	5 918	100.0	1 347	100.0	52 452	100.0
Part de l'Afrique dans le total	63.0 %		52.2 %		52.3 %		61.2 %	

1/ Y compris la part de l'Afrique dans les dépenses au titre de projets interrégionaux.

2/ Ces données ne sont pas conformes à celles du tableau III du document TD/B/WP/76/Add.1, les pays visés n'étant pas les mêmes. Il s'agit ici de l'ensemble des pays africains, tandis que ledit tableau reprend la classification par groupement géographique du PNUD, qui inclut les pays d'Afrique du Nord dans la catégorie "Etats arabes".